

29 SEP. 2017

ARRIVEE

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 56
- présents suppléants : 2
- procurations : 12
- absents : 12
- votants : 70

DÉLIBÉRATION n° 2017/168

L'an deux mille dix-sept et le 25 septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO en la salle des mariages de Lannemezan. Madame Céline CASSAGNEAU a été désignée secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Jean-Louis FOGGIATO, Hervé CARRERE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Éric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg le RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Madeleine SERIS, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Stéphanie NOGUES, Jean-Louis VIAU, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Joelle VIGNEAUX, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES, Françoise PIQUE.

Présents suppléants : Christophe SABATHIER (remplace Dominique DEMIMUID), Florent LAY (remplace Elisa PANOFRE),

Titulaires ayant donné procuration : Monsieur Maurice LOUDET à Monsieur Jean-Louis FOGGIATO, Madame Fabienne ROYO à Madame Monique KATZ, Monsieur Jacques LAUREYS à Monsieur Alain DUCASSE, Monsieur André QUINON à Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre BAZERQUE à Monsieur Jean-Marie DUTHU, Monsieur Jean-Manuel CAMACHO à Madame Nicole MARQUIE, Monsieur Philippe LACOSTE à Madame Stéphanie NOGUES, Monsieur Michel SICARD à Madame Elisabeth DUCUING, Monsieur Guy RAYNAL à Monsieur Joël DEVAUD, Monsieur Gérard SABATHIE à Monsieur Alain MAILLE, Madame Stéphanie LAGLEYZE à Madame Gisèle ROUILLON, Monsieur Laurent LAGES à Monsieur Hervé CARRERE.

Absents : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Patrick DARRE, Catherine CORREGE, Elie FOURCADE, Jean-Pierre DUTHU, Alain DASSAIN, Jean-Marie DA BENTA, Joëlle PEYRO, Claude GAYE, Didier FAVARO

Objet : Natura 2000 - Modification de la délibération n°2017/131 « Demande de subvention pour l'animation du site des Tourbières de Clarens pour la période d'avril 2017 à mars 2018

La modification de la délibération n°2017/131 prise le 29 juin dernier porte sur la dénomination exacte des co-financeurs.

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Tourbières de Clarens », l'État, l'Europe et l'Agence de L'Eau Adour-Garonne participent financièrement aux dépenses engagées, à hauteur de 100 % du montant TTC pour le fonctionnement.

Il est possible d'obtenir une subvention d'un montant de 31 550,71 € pour l'animation du site.

Le plan de financement prévisionnel est :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Prestation de service pour l'élaboration et l'animation du PAEC	8 000,00 €	Etat/Europe/Agence de l'Eau Adour-Garonne (100 % du TTC)	31 550,71 €
Frais d'étude pour l'évaluation du DocOb	13 335,00 €		
Valorisation des frais annexes liés à l'animation du site (personnel, déplacement, repas, affranchissement...)	10 215,71 €		
TOTAL	31 550,71 €	TOTAL	31 550,71 €

Monsieur le Président propose de demander une subvention à l'État, l'Europe et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'animation du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 du site Natura 2000 « Tourbières de Clarens » pour un montant de 31 550,71 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil décide :

- De solliciter les subventions pour l'animation du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 du site Natura 2000 « Tourbières de Clarens » auprès de l'État, l'Europe et l'Agence de L'Eau Adour-Garonne, pour un montant de 31 550,71 €, conformément au plan de financement ci-dessus exposé,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 29 SEP. 2017

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.